

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique parc photovoltaïque sur la commune d'Aubignosc au lieu-dit "Malaga"

**De :** Merle Sandrine <sandrinemerlova@gmail.com>

**Date :** 04/05/2022 22:19

**Pour :** pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je souhaite participer à l'enquête publique relative à une demande d'autorisation de défrichage et de construire un parc photovoltaïque sur la commune d'Aubignosc au lieu-dit "Malaga". J'espère que vous tiendrez compte de notre avis, même si le but de cette enquête est surtout de répondre aux exigences légales et noo, pour savoir ce que nous pensons. Je dis "notre avis" car je ne pense pas être la seule à ne pas vouloir soutenir ce type de projets qui n'ont pas pour objectif l'autonomie énergétique et la préservation de l'environnement grâce aux énergies renouvelables comme prétendu mais le profit. Avec le profit en ligne de mire, les populations sont achetées par le biais de la mairie et bernées au final.

**Q-Energie, filiale de la multinationale Hanwha, société coréenne dont on imagine bien le profond intérêt qu'elle éprouve pour la population d'Aubignosc, tout comme la survie des espèces, le réchauffement climatique parmi d'autres sujets prioritaires pour l'avenir de la planète.**

Voici les arguments développés par l'association Elzear contre ce projet Aubignosc Malaga, auxquels j'adhère.

- Le terrain concerné par ce projet est classé en zone naturelle, il est couvert par un espace vert protégé au PLU.
- Ce choix est injustifié en regard à ses impacts environnementaux, notamment sur le paysage, aussi bien à l'échelle intercommunale que communale. Le projet, porté par QEnergie prévoyant le défrichage de 6 hectares d'emprise cloturées + 50 m tout autour de OLD (Obligation Légales de Défrichages, soit 15 hectares en tout), se fera sur le flan de la Montagne de Lure, paysage ancestrale et emblématique extrêmement exposé à la vue de tous dont particulièrement 6 villages, Aubignosc, Peipin, Entrepierre, Salignac, Sourribes, Volonne. Tout ceci est totalement à l'encontre des recommandations du PADD qui préconise de préserver le cadre de vie et des paysages et de maîtriser le développement urbain... Tout le flan de Lure est classé « espace naturel à protéger » (page 2 du PADD) et est référencié au numéro 16 dans la liste des espaces naturel à protéger (page 70 du règlement du PLU)
- Une pression désastreuse sur les écosystèmes et nuisances locales est à craindre pour la préservation du milieu naturel & de la biodiversité. Le projet s'inscrit dans un espace partiellement boisé, dans une ZNIEFF de Type 1 répertorié dans l'inventaire National du Patrimoine Naturel de la Montagne de Lure dont il a été recensé 12 espèces menacées et 42 protégées dont la fauvette pitchou, le lézard ocellé, la vipère d'orsini. La MRAE rappelle qu'une ZNIEFF de type 1 n'est pas, par nature, compatible avec l'installation d'un parc solaire photovoltaïque.
- Il est nullement pris en considération les risques naturels susceptibles de concerner le site du projet, et en particulier la vulnérabilité du site au feu de forêt.
- L'orientation des panneaux à l'Est revêt peu d'intérêts pour la production d'énergie.
- Les effets cumulés avec d'autres projets de centrales photovoltaïques vont provoqué un véritable mitage de

la Montagne : il existe, dans un périmètre de 10 km, 12 projets PV + 3 carrières dont un autre projet photovoltaïque à Aubignosc au lieu-dit les Crouzourets (8 hectares), deux autres à Chateauneuf Val St Donnat (les Marines, 18 hectares), d'autres à Mallefougasse (45 hectares) , Cruis (17 hectares), Montfort (13 hectares), les Mées (300 hectares). Le reste de la Montagne de Lure se trouve être actuellement convoitée de tous côtés par une vingtaine de projets de ce type (on recense environ 500 hectares en tout). Que va-t-il advenir de cette montagne qui a réussi jusqu'à présent à résister aux asseaux industriels et gardé un caractère authentique et sauvage ?

-Alors que l'Atlas des paysages de Haute Provence de 2017 demande de « préserver l'identité des paysages ruraux de la vallée du Jabron et de la Montagne de Lure, on autoriserait ce site qui se trouve sur le Piemont Est de la Montagne de Lure à la naissance de la ligne de crête.

- Le site est juste aux abords de la route Giono, itinéraire, littéraire et touristique, lieu de passage vers les sites renommés de la Montagne de Lure (Banon, Forcalquier)

- En accord avec le SRCAE qui rappelle que « les espaces forestiers n'ont pas vocation à accueillir des parcs photovoltaïques » nous estimons que, au contraire ces sites devraient être protégé pour leur beauté, l'absorption de CO2, l'habitat de nombreuses espèce d'animaux et de végétaux, la préservation des zones humides, l'évitement des glissements de terrain.

- Il s'agit là d'un grand sacrifice d'espace naturel pour un rendement énergétique médiocre.

- Ce projet est mis en place par une Multinationale qui vient exploiter et détruire le paysage pour produire des énergies soit disant renouvelables qui n'ont rien d'écologiques puisqu'elles anéantissent nos forêts, utilisent des matériaux extrait à l'autre bout de la terre dans des sites miniers qui détruisent également ces régions lointaines tout en faisant appel aux énergies fossiles pour les extractions, la création des panneaux et les acheminements.

- Cette création d'énergie n'est pas pour le local. Elle est destinée aux métropoles lointaines pour une société toujours plus énergivore. Avant de déployer encore et encore des projets de création d'énergie (les énergies dites « renouvelables ne servent pas à remplacer les énergies fossiles et nucléaires mais ne font que s'y rajouter), nous préconisons d'étudier les besoins réels d'énergie en allant vers la réduction des consommations et en réfléchissant à des créations d'énergies locales et artisanales...

Dans l'espoir d'être entendue, veuillez agréer mes salutations distinguées.

Cordialement,

.....  
**Sandrine Merle**  
*La Bassinette*  
*Route d'Apt*  
*04110 Reillanne*  
Tél. 06 11 33 51 10